



Décision de radiodiffusion CRTC 2018-354

Version PDF

Ottawa, le 5 septembre 2018

Ethnic Channels Group Limited
L'ensemble du Canada

Demande 2018-0511-0, reçue le 6 juillet 2018

Ten Cricket (anciennement ECGL Cricket TV) – Révocation de licence

1. Ethnic Channels Group Limited a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement au service national de catégorie B spécialisé de langue anglaise à caractère ethnique Ten Cricket (anciennement ECGL Cricket TV), initialement accordée dans *ECGL Cricket TV – Service de catégorie B spécialisé*, décision de radiodiffusion CRTC 2014-154, 31 mars 2014.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément à l'article 9(1)e) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Ethnic Channels Group Limited à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général